

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

du 3 septembre 2010

L'an deux mille dix, le 3 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 30 août 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Monique Delemme, Daniel Droin, François Lamy, Françoise Echaubard, Norbert Favin, Yves Hergoualc'h, Emmanuel Besnard, Philippe Chauveau, Yves Leers, Hervé Rivoalland, Monique Falc'hon
Emmanuel Besnard est arrivé en cours de séance

Absent : Jean PUCHEU,

Secrétaire de séance : Monique Falc'hon

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2010 par Hervé Rivoalland, qui est approuvé à l'unanimité.

PLACEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire rappelle, qu'en 1985 lors du déclassement de la Route Départementale n°5 (dans sa portion rue Claude Monet), le Conseil Général avait octroyé une subvention pour sa remise en état. Le solde de cette subvention (78 500 Euros) a été placé en bons du Trésor qui arrivent à échéance.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Délibération

OBJET : PLACEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bons du trésor, représentant la somme de 78 500 € réservée à l'aménagement de la rue Claude Monet, sont arrivés à terme et lui propose de reconduire ce placement dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise le Maire

- à placer en bons du trésor les fonds (78 500 €) destinés aux travaux d'aménagement de la rue Claude Monet
- à signer tous documents nécessaires pour son exécution.

TOURISME – REVISION POS ET ZPPAUP

Les multiples demandes reçues en mairie sur l'immobilier laissent à penser que de nombreux changements du paysage économique givernois sont à venir. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les règlements du POS et la ZPPAUP sont les deux documents d'urbanisme instituant les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose une révision complète du POS (établi et approuvé le 17.02.1989- révisé et approuvé le 22.06.1999), et une révision complète de la ZPPAUP (créée par arrêté préfectoral de Région Haute Normandie le 28 mars 2002).

Délibération

OBJET : REVISION POS ET ZPPAUP

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de contacter l'Architecte des Bâtiments de France et la DDT pour l'élaboration d'un cahier des charges qui sera soumis et amendé par la commission d'Urbanisme communale. Ce dossier servira de bases à l'établissement d'un appel d'offres auprès de

cabinets d'études pour la réalisation d'un PLU (ex POS) et d'un AMVAP (ex ZPPAUP) qui intégreront le PPRI, le PPR, le SCOT, la charte paysagère, Natura 2000, les ZNIEFF1 et 2.

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

Autorise le Maire

- à contacter l'Architecte des Bâtiments de France et le service de la DDT (ATESAT) pour mise à l'étude de révision complète des règlements d'urbanisme POS et ZPPAUP
- à signer tous documents nécessaires pour son exécution.

HALTE GARDERIE « LES GALOPINS »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'une halte garderie sur le terrain actuel.

Cette demande de permis de construire a été examinée en commission d'urbanisme et transmise à l'architecte des bâtiments de France pour avis.

Quelques interrogations :

- la construction sur un terrain communal ne pose pas de problème, il suffit de passer une convention entre la commune et l'association.
- Le financement sera assuré par l'association « Les Galopins », **la CAF et la CAPE*
- Mr Chauveau se demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir un débat sur le choix de l'emplacement proposé. Monsieur le Maire répond que l'emplacement actuel se trouvant en face de l'école est un plus pour les fraties.
- Mr Leers demande pourquoi ne pas utiliser le terrain qui se trouve en-dessous de l'école.
**Réponse de Mr Landais : Le terrain sous l'école, je le réserve à autre chose.*
- Mr Rivoalland et Mr Leers indiquent la nécessité de bien choisir les matériaux (normes 2012). Il est précisé que notre POS, en l'état actuel ne permet pas l'installation de panneaux solaires. Mr Droin pense que le coût serait beaucoup plus important.
- Mme Guillaume demande si les Bâtiments de France sont sensibles à tous ces problèmes.
- Mme Falc'hon informe que Mr Ristich, riverain de la structure « Les Galopins » lui a fait part par téléphone de son étonnement de ne pas avoir été concerté pour cette construction. Mr Hergoualc'h répond que depuis 2 ans le dialogue n'est plus possible, et que d'autre part il n'avait pas à divulguer certains documents.

Ce dossier sera représenté au conseil municipal après réception de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

* Les Phrases soulignées et en italique ont été rajoutées à la demande du Conseil Municipal réuni en séance le 29 novembre 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACADEMIE DES BEAUX ARTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec l'Académie des Beaux Arts arrive à son terme et demande l'autorisation de renouveler ce partenariat. Mr Chauveau suggère de rendre le parking payant. Monsieur le Maire précise que la somme allouée couvre l'entretien et la gratuité du parking pour une période de cinq ans.

Délibération

OBJET : ACADEMIE DES BEAUX ARTS - Convention de Partenariat -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'une convention de Partenariat pour 5 ans, a été signée avec l'Académie des Beaux Arts, le 13 décembre 2005. Cette convention arrive à échéance et devra être renouvelée par reconduction expresse.

La participation financière de l'Académie des Beaux Arts - soit 237 500 € pour ces 5 années - a permis à la commune d'assurer l'entretien et les travaux de maintenance du parc de stationnement « La Prairie ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à proposer à l'Académie des Beaux Arts le renouvellement de la convention de partenariat, sur les mêmes bases et les mêmes conditions, pour une période de 5 ans.

Après avoir délibéré

Le conseil Municipal

Par 10 voix pour et 2 abstentions (Mr Leers et Mr Rivoalland)

Autorise Monsieur le Maire

- à proposer à l'Académie des Beaux Arts, le renouvellement de la convention de partenariat.
- A signer la convention de Partenariat.

Arrivée de Mr Besnard à 21h

QUESTIONS DIVERSES

ELAGAGE

Un courrier a été transmis aux riverains concernés des rues : Rue Hélène Pillon, Sentier du Rouet, Sente Delorme, Rue du Château d'Eau, rue Claude Monet, rue des Grands Jardins – afin qu'ils procèdent à l'élagage des arbres et haies qui gênent le passage des camions de ramassage des ordures ménagères.

DECHETS VERTS

- Ramassage des sacs de déchets verts : limité à 5 sacs par foyer.
- la CAPE propose:
 - ✓ la distribution de composteurs individuels aux usagers qui le souhaitent - contre participation de 10€ pour un 400 litres et 15€ pour un 600 litres - Une petite formation sera nécessaire pour une bonne utilisation.
 - ✓ un bac roulant à couvercle marron destiné à la collecte des déchets verts (240 litres/47,30 € ou 340 litres/70 €).

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et transmis à la CAPE.

Prendre contact auprès de la CAPE 0 800 508 104.

ECOLE

Les vitres du préau ont à nouveau subi des dégradations (impacts). La sécurité des panneaux vitrés n'est pas en cause, le délit n'est qu'esthétique et Monsieur le Maire décide de ne pas faire procéder aux réparations.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Les 18 et 19 septembre, l'église sera ouverte de 11h à 18h30

DECORS PEINTS DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Versailles Foundation, par sa présidente Madame de Portago, a promis une subvention de 20 000 € pour la restauration des décors peints de l'église Ste Radegonde.

La séance est levée à 22h00.